

SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 29 juin 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2007, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 22
Nombre de suffrages : 21 (22 à partir du point 1)

Présents : Léon DIETSCH, Paul BALANDRAS, Claudine KLEIN, Jean-Marie WEIDEN, Jean JUNG, Claude KLEIN *, Clément METZINGER, François LECAPITAINE, Jean-Charles GIOVANELLI, Pascal MARQUIS, Chantal LARDAIS, Jérôme GREFF, Martine KLEIN, Brunhilde HÜBSCHER, Anita BOUSCH, Raymond MULLER, Yves OBERTIN *, Alain WEISLINGER

Retard excusé de :

- Hervé MALICK (est arrivé à 19h58 avant le vote du point 1)

Procurations de :

- Jean-Claude WOLFF pour Jean JUNG
- Alain PISTER pour Paul BALANDRAS
- Daniel ROHR pour Raymond MULLER
- Claude KLEIN* pour Claudine KLEIN à partir du point 10
- Yves OBERTIN* pour Alain WEISLINGER pour le point 1

Ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2007

1. **Participation à la voirie et aux réseaux (P.V.R.) -rue de la Montée**
2. **Zonage d'assainissement.**
3. **Assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend**
4. **Droit de préemption urbain. (D.P.U.)**
5. **Rétrocession d'une tombe à la Commune.**
6. **Recrutement d'agents saisonniers.**
7. **Projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile SFR.**
8. **Acceptation de recette.**
9. **Assujettissement à la taxe d'habitation pour les logements vacants**
10. **Réserve Naturelle Volontaire de la Kreuzheck.**
11. **Engagement d'un agent technique.**
12. **Réfection du prolongement du chemin rural de la Grosswitz**
13. **Demande de subvention pour la réfection de chemins ruraux.**
14. **Projets de travaux**
 - ◆ **Pavage d'une allée au cimetière**
 - ◆ **Réfection du sentier de la Kleinwitz**
15. **Contrat d'entretien pour les stations de pompage.**
16. **Autorisation de signer une déclaration de travaux**
17. **Achat d'une nouvelle tondeuse à gazon**
18. **Création d'un groupe de travail « Publicité ».**
19. **Fixation des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade du personnel**
20. **Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.**
21. **Paiement de diverses factures**
22. **Informations diverses**

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2007

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 25 mai 2007 par 15 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, après avoir procédé aux modifications suivantes demandées par le Conseiller Raymond MULLER :

a) Point 1 : P.L.U.

Approuve par 15 voix pour, 2 contre et 3 abstentions le projet de révision...

b) Point 7 : Divers (Décharge du site historique des Hauteurs – Réponse du Maire)

Quant à ce protocole, dont j'ignorais l'existence, j'en assume l'entière responsabilité ...

1. Participation à la Voirie et aux Réseaux (P.V.R.) – rue de la Montée

Longue discussion sur l'opportunité de procéder à un vote dès aujourd'hui. Le report est demandé par :

- le Conseiller Raymond MULLER qui estime manquer d'informations sur le sujet
- le Conseiller Jean-Charles GIOVANELLI qui trouve que la répartition de la participation des riverains n'est pas équitable

En conséquence, le Conseil Municipal
décide, par 15 voix contre 7

de reporter le vote de ce point à une séance ultérieure fixée au vendredi 6 juillet 2007, à 19h

2. Zonage d'assainissement

L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme présente au Conseil le plan de zonage d'assainissement de la Commune concernant les zones déjà urbanisées et les zones urbanisables retenues au P.L.U.

Pour chacune de ces zones, il a été défini la solution d'assainissement la plus adaptée, soit assainissement collectif avec un raccordement au réseau, soit assainissement autonome avec un rejet au milieu naturel ou une infiltration.

Pour certaines zones, une étude technico-économique a été réalisée pour comparer les deux solutions d'assainissement. C'est ainsi qu'ont été étudiées :

- l'aptitude des sols à l'assainissement autonome (sondage à la tarière à main et identification du sol en place),
- la possibilité et les conditions de raccordement au réseau d'eaux usées (gravitairement ou par pompage),
- l'estimation financière de la mise en place de l'assainissement (investissements publics et privés, fonctionnement, ...)

Etant donné que presque toute la commune est desservie par un réseau d'assainissement, la quasi-totalité des habitations y est raccordée. Par ailleurs, puisque les zones d'extension foncière sont réduites et conjointes aux zones urbanisées, la solution du collectif a donc été favorisée autant que possible.

Le plan de zonage annexé au P.L.U. déterminera pour chaque parcelle le type d'assainissement à mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'adopter le plan de zonage d'assainissement de la commune annexé au présent document

3. Assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend

Suite à l'intervention du 1^{er} Adjoint soulignant l'urgence de la mise en conformité de l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de mandater le Maire ou son représentant pour demander à un bureau d'études de trouver la solution la plus adaptée pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend
- d'autoriser le Maire ou son représentant à faire une demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse pour le projet susvisé

4. Droit de préemption urbain (D.P.U.)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210-1 et suivants L 300-1 et R 211-1 et suivants :

Vu la révision du P.L.U. approuvé le 25 mai 2007,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'instituer le droit de préemption urbain sur le territoire communal,
- d'exercer ce droit de préemption sur les zones

U0 ♦ au centre du village

U2 ♦ au quartier de La Brême d'Or

1AU ♦ au lieudit Kleinwitz

1AUz et Uz ♦ zones artisanales

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- ♦ affichage en mairie pendant un mois
- ♦ insertion dans deux journaux locaux

Une copie sera adressée, accompagnée d'un plan :

- ♦ au Directeur Départemental des Services Fiscaux
- ♦ au Conseil Supérieur du Notariat
- ♦ à la Chambre Départementale des Notaires
- ♦ au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance
- ♦ au Greffe de ce Tribunal

5. Rétrocession d'une tombe à la Commune

Par courrier en date du 28 mai 2007, MM. Francis et Didier BÖHM ainsi que Mmes Karine BÖHM et Nadine HAAG née BÖHM, proposent de rétrocéder à la Commune la tombe 16 AD dont ils sont concessionnaires au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 18 voix pour, 2 contre et 2 abstentions,

d'accepter la rétrocession à la Commune de la tombe numérotée 16 AD, concession de la famille BÖHM.

6. Recrutement d'agents saisonniers

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2° alinéa;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour compléter l'effectif du Service technique pendant les congés des agents titulaires;

Sur le rapport du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à recruter, durant les vacances d'été, 14 jeunes gens ou jeunes filles comme agents saisonniers non titulaires pour compléter l'effectif du Service technique pendant les congés des agents titulaires.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 281 (indice majoré 281) et les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2007.

7. Projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile SFR

L'opérateur de téléphonie mobile SFR souhaite installer un nouveau pylône d'une hauteur de 30 m, à côté du mât actuel situé près de l'ancienne décharge de la Lettkaul et loué par l'opérateur *Orange* jusqu'en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 12 voix contre 9 et 1 abstention,

de ne pas donner de suite favorable à la demande de la société GRANIOU.

8. Acceptation de recette

Suite à des dommages causés par des infiltrations d'eau dans le logement de la concierge à la mairie, la société d'assurances ACTE iard 6 rue de Niederbronn 67000 STRASBOURG propose à la Commune un dédommagement de 938,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à encaisser le chèque de 938,86 € émis par la société d'assurances ACTE iard en réparation du préjudice subi par dégât des eaux.

9. Assujettissement à la taxe d'habitation pour les logements vacants

Les communes peuvent, sur délibération prise avant le 1^{er} octobre, décider d'assujettir, à compter de l'année suivante, à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Cette taxe d'habitation est due uniquement au titre des locaux à usage d'habitation non meublés, dès lors que leur vacance ne présente pas un caractère involontaire. La taxe est due, selon les cas, par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote.

Pour pouvoir répondre à la demande et afin d'inciter les propriétaires à procéder à la location de leurs logements vacants,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 17 voix pour et 5 abstentions,

d'assujettir, à compter du 1^{er} janvier 2008, à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

10. Réserve Naturelle Volontaire de la Kreuzheck

Le site de l'ancienne carrière de la Kreuzheck, d'une superficie de 28 ha 84 a 38 ca, est classé en Réserve Naturelle Volontaire appelée à devenir, suite à la loi de Démocratie de Proximité et à son décret d'application du 19 mai 2005, Réserve Naturelle Régionale à l'échéance de la période d'agrément actuelle, à savoir le 19 novembre 2007.

Vu l'intérêt historique, faunistique et floristique de ce site,

le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission de l'Environnement,
décide, à l'unanimité,

de solliciter auprès du Conseil Régional le classement de la « *Réserve Naturelle Volontaire de l'Ancienne Carrière de la Kreuzheck* » en Réserve Naturelle Régionale.

11. Engagement d'un agent technique

Lors de sa dernière réunion, la Commission du Personnel a abouti au constat que l'éducateur sportif, actuellement contractuel (M. David BELLO), représente un besoin pour la Commune.

N'ayant pas réussi le *concours externe* d'opérateur des activités physiques et sportives, M. BELLO ne peut être engagé à ce titre. En conséquence, il n'y a pas lieu de créer ce poste. Cependant, M. BELLO, marié et père d'un enfant, aimerait être fixé sur son sort.

Comme la Commune dispose encore actuellement d'un poste d'agent d'entretien non pourvu, suite au départ à la retraite de M. Gérard WEBER, le Maire a décidé, sur proposition de la Commission du Personnel, de nommer M. BELLO sur ce poste comme stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2007 pour être détaché aux activités physiques et sportives dans la commune. Il appartiendra ensuite à M. BELLO de s'inscrire et de se présenter au *concours interne* d'opérateur des activités physiques et sportives. Par ailleurs, il est mis fin à la mise à disposition gratuite (6h par semaine) de M. BELLO au profit du collège de Stiring-Wendel.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

12. Réfection du prolongement du chemin rural de la Grosswitz

Il y a plusieurs années, il a été procédé à la réfection de ce chemin sur l'ensemble du secteur de la Grosswitz (lieudits : *Zer – Rehwiesenlänge – lange Länge – Wiedenlänge*). Afin, d'une part de permettre aux exploitants agricoles d'avoir un accès correct à leurs champs, et, d'autre part de proposer aux personnes âgées un itinéraire de promenade sur terrain plat, proche du village, il serait souhaitable de procéder à la réfection du prolongement de ce chemin au droit du lieudit *Poesgeslänge*, section 23, au niveau des parcelles 429 à 464.

Des quatre entreprises sollicitées, le devis le mieux disant s'élève à 16 275,00 € H.T. A ce montant s'ajouteront encore les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les travaux pour un montant H.T. de 16 275,00 € et de solliciter un géomètre pour la délimitation du chemin.

13. Demande de subvention pour la réfection de chemins ruraux

La plupart des chemins ruraux de la commune sont dans un mauvais état, ce dont se plaignent et les exploitants agricoles et les nombreux promeneurs, amateurs de tourisme vert.

Vu le coût très important que représentent pour la Commune la réfection et l'aménagement de ces nombreux chemins,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de solliciter une subvention pour la réfection des chemins vicinaux de la Commune.

14. Projets de travaux

▪ Pavage d'une allée au cimetière

L'allée Nord, que les gens empruntent pour quitter le cimetière après un enterrement, est en mauvais état et, de ce fait, constitue un danger, notamment pour les personnes âgées. Conscient de cette situation,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité

- d'autoriser le Maire à faire procéder au pavage de cette allée
- de confier la réalisation de ces travaux au Service Technique renforcé par les agents saisonniers recrutés pour les vacances d'été

▪ Réfection du sentier de la Kleinwitz

Le sentier de la Kleinwitz relie la rue des Hauteurs (entre les immeubles n° 18 et n° 20) à la rue de l'Eglise (en face du presbytère). S'il était aménagé, il constituerait un cheminement sécurisé pour les enfants se rendant à l'école.

Tout en approuvant ce projet, l'Adjoint au Maire Clément METZINGER rappelle l'urgence de procéder à la réfection du passage du Cinéma qu'empruntent non seulement les écoliers et les adultes qui les accompagnent mais aussi les paroissiens se rendant à l'église. Le Maire lui répond qu'il n'est pas souhaitable de toucher à ce chemin avant d'être définitivement fixé sur le devenir de la salle Saint-Laurent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de confier au Service Technique le pavage du sentier de la Kleinwitz dans la mesure de la disponibilité des ouvriers et des jeunes agents saisonniers recrutés pour les vacances d'été.

15. Contrat d'entretien pour les stations de pompage

Les stations concernées sont celles de l'impasse des Lilas et de la rue de la Vallée à La Brême d'Or. Pour l'entretien, deux sociétés étaient en concurrence, la plus fiable et la mieux disante étant VEOLIA selon le 1^{er} Adjoint en charge de La Brême d'Or

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec VEOLIA un contrat d'entretien des stations de pompage susnommées pour un montant annuel de 3 617,89 €T.T.C.

16. Autorisation de signer une déclaration de travaux

L'association EURODOG désire élever, sur un terrain communal au Lathmortal (Section 7 parcelle n° 23) une construction en dur de moins de 20 m² destinée au stockage de produits alimentaires pour chiens.

Après l'intervention de l'Adjoint au Maire Jean JUNG qui signale le danger que représentent quelques arbres surplombant le chemin d'accès au site,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer en faveur de l'association EURODOG une déclaration de travaux pour construire un abri de stockage de produits alimentaires pour chiens de moins de 20 m², étant entendu que la construction deviendra propriété communale.

17. Achat d'une nouvelle tondeuse à gazon

L'ancienne tondeuse Viking, en service depuis de nombreuses années, a rendu l'âme. Au vu du coût de la réparation, de l'ordre de 600 € il est préférable d'acheter une tondeuse neuve, aux normes de sécurité réglementaires. La dépense serait de l'ordre de 1 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'acquérir une nouvelle tondeuse
- de charger la Commission des Travaux du choix du modèle (avec ou sans mulching)

18. Création d'un groupe de travail « Publicité »

Suite aux désagréments causés par le fleurissement de panneaux publicitaires le long de la rue Nationale à La Brême d'Or, il est nécessaire de mettre en place une procédure d'institution des zones de publicité autorisée, de publicité restreinte ou de publicité élargie. La délimitation de ces zones ainsi que les prescriptions qui s'y appliquent sont établies à la demande du Conseil Municipal.

Le projet de réglementation spéciale est préparé par un groupe de travail présidé par le Maire et dont la composition est fixée par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de créer un groupe de travail chargé de préparer un projet de délimitation des zones de publicité autorisée, des zones de publicité restreinte et des zones de publicité élargie ainsi que les prescriptions qui s'y appliquent.
- de désigner, outre le Maire Léon DIETSCH qui préside le groupe, Paul BALANDRAS, François LECAPITAINE, Jean-Charles GIOVANELLI et Pascal MARQUIS comme membres du groupe de travail.

19. Fixation des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade du Personnel

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promovables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 11 juin 2007, le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour le personnel communal à 100%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de fixer les ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade à 100%.

20. Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Depuis le 4 juin 2007, les services de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sont transférés dans le nouvel hôtel de communauté situé 110, rue des Moulins à Forbach.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification de l'article 3 des statuts comme suit :

« Le siège de la Communauté d'Agglomération est fixé au 110, rue des Moulins à Forbach – 57600 . »

Le Conseil Municipal,
décide, à l'unanimité,

de donner un avis favorable à la modification de l'article 3 des statuts.

21. Paiement de diverses factures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	UTILISATION
WÜRTH S.A.	31/05/07	431,76 €	Achat d'une perceuse
AFFICHES DU MONITEUR	15/06/07	50,55 €	Annonce approbation du PLU
REPUBLICAIN LORRAIN	15/06/07	66,98 €	Annonce approbation du PLU

22. Informations diverses

▪ **Propriété S.L.E. (Euler)**

Etant donné que la propriété a été acquise par un menuisier, M. Tripodi, il n'y aura pas d'atelier municipal à la sortie Ouest du village.

▪ **Les travaux**

- A La Brême d'Or : pose du macadam prévue pour août-septembre
- Ilot du Monument de l'Europe : travaux achevés sauf éclairage et plantation d'arbres
- Rue d'Etzling : basculement du réseau électrique prévu pour mardi 3 juillet – il restera à enlever les poteaux en béton
- Rue des Hauteurs : un nouveau revêtement de macadam sera posé dans la semaine du 2 au 7 juin
- Neue Weg : sera fermé à la circulation du 2 au 12 juillet. Motif : réfection de la chaussée, côté allemand

▪ **7 et 13 juillet**

- 7 juillet : Fête de La Brême d'Or avec feu d'artifice
- 13 juillet : Retraite aux flambeaux et feu d'artifice au village

▪ **Accueil des Charentais (du 17 au 20 mai 2007)**

Organisé par l'association « *Jumelage Charente* » et subventionné par la Commune, cet accueil a été très apprécié par les Charentais notamment le spectacle sur l'exode de la population de Spicheren en 1939.

Le spectacle fut rejoué le 19 juin, l'après-midi pour les scolaires et en soirée pour la population, enchantée par la prestation des acteurs.

▪ **Télédiffusion**

Les chaînes TNT sont annoncées pour l'automne. La Régie mettra tout en œuvre pour qu'elles soient réceptionnables. La chaîne *Cartoon* est maintenue.

▪ **Prix Holderith**

Sera remis à l'école biculturelle du village le samedi 30 juin 2007 à 10h à la salle saint-Laurent. Tous les conseillers sont invités, et, si possible, sont priés de se rendre disponibles pour le service et le nettoyage.

▪ **Randonnée cycliste européenne pour la paix *Paris-Moscou* : 9 juillet**

La 7^{ème} étape mènera les participants de Luxembourg à Spicheren (110 km). C'est dans l'enceinte du stade qu'ils passeront la nuit après quelques instants de recueillement devant la Croix du Souvenir Français.

Information complémentaire

▪ **1^{er} août**

Dans le cadre du *107.DEUTSCHER WANDERTAG*, les randonneurs allemands seront de passage à Spicheren